



**ACADÉMIE  
DE LYON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Inspection du Second Degré**  
**Inspection d'académie - Inspection Pédagogique Régionale**

**IA IPR**

Affaire suivie par :  
IA IPR EVS  
Tél : 04 72 80 60 09  
Mél : [ipr@ac-lyon.fr](mailto:ipr@ac-lyon.fr)

92, rue de Marseille  
BP 7227  
69354 Lyon Cedex 07

Lyon, le 28 septembre 2022

Les inspectrices et inspecteurs d'académie – inspectrices  
pédagogiques régionales et inspecteurs pédagogiques régionaux  
Établissements et vie scolaire

à

Mesdames les professeures documentalistes et messieurs les  
professeurs documentalistes

s/c de Mesdames les cheffes d'établissement et Messieurs les  
chefs d'établissement

Objet : Lettre de rentrée 2022 – professeures et professeurs documentalistes

Cette rentrée scolaire nous offre des perspectives de travail plus sereines, en permettant d'envisager plus régulièrement des moments d'échanges fort appréciés et essentiels à nos missions respectives.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux collègues titulaires, stagiaires ou contractuels affectés dans les établissements de notre académie. Nous comptons sur chacun et chacune d'entre vous pour les accompagner dans leurs nouvelles missions. Nous remercions également les collègues qui ont accepté une mission de tuteur ou tutrice, de chargé d'inspection, ou d'autres missions essentielles au rayonnement de votre fonction.

Concernant vos missions, elles s'inscriront dans les priorités définies dans la circulaire de rentrée du 29 juin 2022, à savoir une École engagée pour l'excellence et la maîtrise des savoirs fondamentaux, pour l'égalité, la mixité et le bien-être des élèves : <https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo26/MENE2219299C.htm>.

Par ailleurs, vous êtes concernés par la promotion des valeurs de la République, la sérénité du climat scolaire et par la lutte contre le harcèlement et les violences scolaires, qui demeure une priorité forte avec la généralisation du programme pHARe, au sein duquel nous souhaitons que vous vous impliquiez largement. En favorisant l'engagement des élèves et la prise en compte de leur parole et de leurs projets, vous contribuerez de façon importante à l'amélioration du service rendu à nos jeunes en formation : <https://www.education.gouv.fr/lancement-du-programme-phare-rentree-2021-generalisation-tous-les-etablissements-du-programme-de-323432>

Il s'agit de renforcer les compétences numériques avec la généralisation du dispositif Pix, compétences qui constituent un jalon fondamental du cursus scolaire, de l'insertion professionnelle et de la vie citoyenne dans une société dont l'environnement technologique évolue constamment. Le renforcement de ces compétences doit être l'affaire de toutes et tous. Dans ce cadre, la nouvelle Charte pour l'éducation à la culture et à la citoyenneté numériques, destinée à être affichée dans chaque école et établissement, revêt un caractère officiel. Elle s'adresse à tous les personnels et s'applique à tous les temps de l'enfant. Elle constitue un objet pédagogique qui vise l'appropriation des valeurs et des finalités du numérique, ainsi que le développement et la promotion d'une culture et d'une citoyenneté numériques. Elle s'articule étroitement avec le cadre de référence des compétences numériques (CRCN) qui définit les compétences à maîtriser par les élèves et les adultes en matière numérique.

Par ailleurs, la lecture, grande cause nationale qui vise à revitaliser la relation des élèves avec la lecture, de l'école au lycée, est reconduite et dynamisée. Il s'agira pour vous de contribuer à :

- la généralisation du quart d'heure lecture,
- la promotion de la lecture à voix haute,
- la mise à disposition d'ouvrages audio et/ou scripturaux adaptés aux élèves souffrant de certains troubles,
- la multiplication des rencontres d'auteurs (le Centre national du livre est partenaire de 1 000 master classes et 143 résidences d'auteurs).

Une autre priorité concerne le développement de la créativité et de la sensibilité artistique, pour lesquelles votre contribution pourrait être pertinente. Dans cette perspective, un soutien sensible est apporté à l'éducation artistique et culturelle avec, pour la première année scolaire pleine, l'extension du pass Culture aux jeunes en âge d'être scolarisés au lycée et la part collective du pass Culture, qui profitera à tous les élèves de la 4<sup>e</sup> à la terminale, pour des sorties culturelles en commun.

Concernant l'éducation aux médias et à l'information, nous vous invitons à vous référer au vade-mecum éponyme, publié le 31 janvier 2022 : <https://mediaeducation.fr/lesactions/vademecum-emi/> Que ce soit au collège, au LGT ou au LP, nous vous incitons à déployer une réflexion sur cette thématique première, qui permet aux élèves d'apprendre à lire, à décrypter l'information et l'image, à aiguiser leur esprit critique et à se forger une opinion, compétences essentielles pour exercer une citoyenneté éclairée et responsable en démocratie.

Ces priorités sont à développer dans le cadre de la circulaire n° 2017-051 du 28 mars 2017 qui définit vos fonctions et missions. Une attention particulière doit être portée au projet documentaire, en lien avec le projet d'établissement. Nombre d'entre vous seront concernés, au cours de l'année scolaire, par l'autoévaluation et l'évaluation externe de leur établissement. Nous vous recommandons d'y prendre toute votre part.

Afin de vous accompagner dans l'exercice de vos fonctions, vous aurez la possibilité d'accéder à des formations proposées par l'École académique de la formation continue (E AFC), en présentiel et en distanciel, construites sous forme de parcours. Dès cette année scolaire, quatre parcours vous seront proposés :

- un parcours « entrée dans le métier » destiné aux professeurs néo-contractuels,
- trois parcours d'approfondissement de l'expertise disciplinaire traitant respectivement de l'EMI, de la gestion du centre de ressources ainsi que du portage de projets culturels.

Nous vous invitons également à participer aux réunions de groupes locaux animées par des coordonnateurs ou coordonnatrices documentalistes en lien avec les IA-IPR EVS. Ces journées de rencontre de proximité, véritables opportunités pour travailler en communauté de pratiques, sont également ouvertes aux professeurs documentalistes de l'enseignement privé sous contrat.

L'équipe des IA-IPR EVS viendra à votre rencontre dans le cadre des rendez-vous de carrière (6e, 8e et 9e échelons) mais également lors de visites plus informelles d'établissements. Si vous êtes concernés par un rendez-vous de carrière, nous vous conseillons de le préparer en vous appuyant sur les ressources mises à disposition sur le site du ministère : <https://www.education.gouv.fr/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi-41627>

Les IA-IPR EVS sont aidés par les chargés de mission auprès de l'inspection (CMI), susceptibles de répondre à vos besoins et disponibles pour échanger et partager vos réflexions. Ces derniers visiteront dans le cadre de visites conseil, les professeurs documentalistes néo-titulaires et les personnels contractuels pour les accompagner dans leur prise de fonction.

L'équipe des IA-IPR EVS, qui accueille en cette rentrée Malika Saidi en remplacement de Corine Benucci, désormais doyenne du collège des IA-IPR, vous assure de sa disponibilité et de son écoute. Pour nous contacter ou solliciter l'appui d'un chargé de mission, la boîte mail [iprevs@ac-lyon.fr](mailto:iprevs@ac-lyon.fr) est à votre disposition. Nous vous communiquons également nos adresses académiques :

Nathalie BEAULIEU [nathalie.beaulieu@ac-lyon.fr](mailto:nathalie.beaulieu@ac-lyon.fr)

Vincent CAMET [vincent.camet@ac-lyon.fr](mailto:vincent.camet@ac-lyon.fr)

Damien DURAND [damien.durand1@ac-lyon.fr](mailto:damien.durand1@ac-lyon.fr)

Malika SAIDI [malika.saidi@ac-lyon.fr](mailto:malika.saidi@ac-lyon.fr)

La répartition des établissements des différents bassins, au sein de l'équipe, est jointe à ce courrier. Toutefois, chacun d'entre nous est susceptible d'intervenir sur l'ensemble des établissements.

Nous vous souhaitons une très bonne année scolaire.

**L'équipe des IA-IPR Établissements et vie scolaire**

*Textes de référence :*

Loi pour une École de la confiance du 28 juillet 2019

Circulaire de rentrée 2022 du 29 juin 2022

Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation : arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013 - J.O. du 18 juillet 2013